



## Affaire de famille pesion alimentaire

Par **szlezsik**, le **18/07/2008** à **17:23**

Bonjour,  
Je voudrais savoir comment fonction la pension alimentaire.  
Voilà mon problème :  
Je suis séparé (de fait) depuis 12 ans et je suis al la rnrRetraite (minimum vieillesse) on a deux enfants 41 et 34 ans.  
Ma femme est le RMI comme revenue.  
Après la CAF je dois une pension alimentaire de 84 €, rnrQu'on a retenue sur sa prestation de RMI.  
Que dois-je faire SVP. Ils ont droit agir comme ceci ?  
Cordialement  
Szlezsik  
E-Mail: azurespace2000@yahoo.fr

Par **Tisuisse**, le **18/07/2008** à **23:41**

Bonjour,  
S'agit-il de la pension alimentaire destinée à assurer l'éducation et l'entretien des enfants ou d'une autre somme à verser à votre ex-femme chaque mois au titre d'une prestation compensatoire ?

Par **jeetendra**, le **19/07/2008** à **08:51**

bonjour, pour qu'on puisse vous répondre de façon précise, concrète, soyez plus explicite, il manque des informations à propos des 84 euros, cordialement